

LE SPIP 63 MO se mobilise également.....

Après avoir pris connaissance des nouvelles modalités de gestion de la mobilité des agents, les agents du SPIP 63 se sont réunis ce vendredi 20 décembre 2019 en AG,

La [Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#) et notamment le [Décret du 29 novembre 2019](#) créent des lignes directrices dommageables aux droits à la mobilité des agents du Ministère de la Justice et aux valeurs de la Fonction Publique.

La mobilité se privatise et devient « RECRUTEMENT ».

Ce revirement imposé brutalement par le Gouvernement anéantit les principes d'égalité de traitement des agents et des usagers du Service Public Pénitentiaire.

Face au mépris de notre Administration qui menace nos droits à la retraite et à la mobilité, bafouant ainsi les principes fondateurs de la Fonction Publique, les agents syndiqués et non syndiqués du SPIP MO du Puy De Dôme ont décidé à leur majorité :

- l'entrée en mouvement du SPIP du Puy de Dôme à compter de ce jour.
- d'assurer une présence silencieuse aux réunions de service à venir jusqu'à la prochaine AG.
- une journée morte le jeudi 09 janvier 2020 : strict respect des horaires, pas de convocation, pas de réponse téléphonique, pas de mail, pas de transmission de rapport.
- de se réunir le 13 janvier 2020 en AG pour envisager de nouvelles modalités d'actions.
- d'apposer en signature de mail : « L'ensemble des agents du SPIP 63 dénonce l'application zélée de la Loi de Transformation de la Fonction Publique par le Ministère de la Justice. Nous demandons le maintien d'un **dispositif équitable et contrôlé** concernant les actes de mobilité. Nous sommes **attachés aux valeurs de la Fonction Publique.** »

**Il ne s'agit pas uniquement de défendre des intérêts particuliers
mais de préserver les grands principes fondateurs
de la Fonction Publique !**

A Clermont-Ferrand , le 20 décembre 2019